



Le + syndical

# Flash info Groupe Gfi

[www.fieci-cgc.org/cgcfgi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfgi)

[cgcfgi@free.fr](mailto:cgcfgi@free.fr)

tél : 01 41 27 09 55 / 06 83 09 41 92

n°5 - 14 juillet 2012



## **Gfi / Thales : feu d'artifice du 10 juillet au CCE de l'UES GFI Informatique !**

Dans notre lettre mensuelle n° 154 du 27 juin 2012, nous écrivions : « Démarré il y a plus de 9 mois, le projet s'enlise et les relations entre les parties-prenantes sont au bord de la rupture. », la réalité, hélas, n'a pas tardé à nous donner raison comme en témoigne le communiqué ci-après :

### **Communiqué du CCE de l'UES GFI Informatique suite à sa réunion du 10 juillet 2012 relative au projet d'acquisition de la division BUS de Thales Services**

Paris, le 11 juillet 2012

Le comité central d'entreprise de l'UES GFI s'est réuni le 10 juillet 2012 en séance extraordinaire avec notamment comme point à l'ordre du jour, la poursuite de l'information et sa consultation sur le projet d'acquisition de la branche d'activité BUS (Business Solutions, 535 salariés) de Thales Services et ses conséquences sociales.

La réalisation de ce projet d'envergure ne sera pas sans incidence sur la situation économique des sociétés composant l'UES GFI, et induira immédiatement une réorganisation opérationnelle, aussi le CCE a-t-il désigné un expert pour l'éclairer sur cette opération.

L'expert désigné, pas plus que le CCE lui-même, n'ont obtenu de réponses à un grand nombre de questions posées depuis novembre 2011 et précisées au fil des retours d'informations toujours très incomplets de la direction, et ce, malgré les multiples relances de la Commission Economique du CCE, comme en témoigne tout dernièrement encore, son document envoyé le 26 juin courant à la direction.

Des réponses précises aux questions formulées par les représentants du personnel sont pourtant essentielles à la bonne compréhension de ce projet.

La direction n'ayant pas fourni le 10 juillet 2012, les réponses aux questions pendantes, le CCE a adopté à l'unanimité moins une abstention, une résolution aux termes de laquelle :

- 1) Le CCE de l'UES GFI constate qu'il n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet qui lui est soumis et ne pourra le faire que lorsqu'il aura été destinataire des informations sollicitées,
- 2) Pour le cas où la direction de GFI passerait outre la présente délibération, en considérant que l'avis du CCE a été régulièrement sollicité au cours de la présente réunion, le CCE mandate d'ores et déjà son Secrétaire, ou, en cas d'absence de celui-ci, son Secrétaire-adjoint, pour agir en justice, afin qu'il soit fait interdiction aux sociétés de l'UES GFI, de mettre en œuvre ledit projet d'acquisition tant que les informations sollicitées n'auront pas été fournies et l'avis du CCE régulièrement recueilli.

Malgré l'adoption de cette résolution par le CCE, les membres de la direction du Groupe GFI ont déclaré en séance qu'ils considéraient que le CCE avait été valablement consulté et que son avis était défavorable ! Ils ont ensuite exprimé un profond mécontentement et ont traité les représentants du personnel d'irresponsables, les accusant de porter atteinte aux intérêts du Groupe GFI et de ses salariés, d'avoir adopté des méthodes de chantage, d'accentuer les risques psychosociaux des salariés de Thales, et enfin, d'être pollués par les représentants syndicaux de Thales !

Ces accusations, indignes de la fonction occupée par les membres de la direction, ont profondément heurté les représentants du personnel.

En dépit de cette attitude qu'ils déplorent, les représentants du personnel confirment leur volonté de **continuer à s'inscrire dans une démarche constructive d'analyse et de confrontation de positions** face aux nombreux défis qui attendent le Groupe GFI, avec le **respect mutuel qui doit prévaloir** entre toutes les parties prenantes siégeant dans leurs instances représentatives.